



DIMENSION DE L'ISLAM AU SENEGAL

Mémoire de géopolitique
du Chef de Bataillon Saïdou BA(Sénégal)
dans le cadre de l'étude dirigée "Géopolitique et
religions"

Directeur : Aymeric. CHAUPRADE

Chercheur en science politique

Université Paris v René Descartes

Avril 2001

SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE

L'ETAT DES LIEUX DE L'ISLAM AU SENEGAL

- Les forces en présence

- Les dangers

- Les influences extérieures

DEUXIEME PARTIE

LA RELATION ENTRE L'ETAT ET LES CONFRERIES

- Les confréries et la politique

- Les divergences

- Les convergences

TROISIEME PARTIE

L'AVENIR DE LA LAÏCITE

- Les raisons de la sauvegarder

- Les chances du Sénégal

- Les conditions à réaliser

PREAMBULE

Le préambule procédera à un bref rappel historique sur l'islam au Sénégal et le situera par rapport aux grands courants du monde musulman pour enfin présenter les confréries religieuses qui en constituent les acteurs principaux. Les chercheurs sénégalais s'accordent à dire que la pénétration de l'islam a eu lieu dès le onzième siècle grâce aux almoravides, moines berbères d'Afrique du Nord et aux populations maures de la Mauritanie. Mais l'islamisation du reste du pays ne s'est faite que plus tard entre le dix septième et le dix neuvième siècle.

Comme dans tous les pays où l'islam s'est tardivement répandu, l'islam et les traditions locales ont eu des interactions telles au Sénégal que certains se plaisent à dire que si les 90% de sénégalais sont musulmans, 100% de la population est animiste car en chaque Sénégalais sommeille un animiste. L'islamisation du pays ne s'est pas accompagnée d'une arabisation des populations.

L'islam pratiqué au Sénégal est le soufisme que Rochdy Alili¹ définissait ainsi : « Le soufisme ou mystique de l'islam propose une autre manière d'être musulman, fondée sur la recherche de l'union la plus étroite avec dieu le plus souvent via l'ascèse, la prière et la méditation ». L'islam soufi est plus connu sous le nom de confrérie que Khadim Mbacké² définissait comme : « un groupement de musulmans se réclamant d'un même guide, pratiquant les mêmes 'wirds' et 'dikrs'³ en conformité à des enseignements caractéristiques d'une 'tariqua' ou voie marquant le cheminement de la progression spirituelle de l'individu sur l'itinéraire mystique du soufisme ». L'islam des confréries est différent du chiisme mais proche du sunnisme car après avoir admis de la croyance dans livre saint et reconnu les principes des traditions du prophète, il privilégie des pratiques visant à se rapprocher de dieu ; c'est pourquoi l'orthodoxie sunnite et chiite le condamne.

¹ Alili-(Rochdy) : Qu'est-ce que l'islam ? Edition la Découverte février 2000 page 201

² Mbacké(Khadim) : chercheur à l'Institut Fondamental d'Afrique Noire(IFAN) Dakar

Pour caractériser l'islam des confréries au Sénégal Mamadou Dia⁴ disait : « C'est l'islam soufi des sectes et des confréries dont le trait dominant est la notion de maître spirituel, de cheikh, organisant, à la manière du clergé catholique, des confréries ou ordres musulmans dont la règle fondamentale est l'obéissance absolue au nouveau magister, personnage hors du commun entouré d'une auréole de sainteté. ». Cet islam à la base est populaire et tolérant car la jihad dans son acceptation première de guerre sainte n'a été employée que pendant la pénétration coloniale

Les quatre confréries qui existent sont les suivantes :

-La confrérie tidjane majoritaire qui compte 51% d'adeptes a été introduite au Sénégal par Elhadj Omar en qualité de khalife des tidjanes pour le Soudan. Ce dernier mena prônait un islam rigoriste.

La propagation de l'ordre revient à Elhadj Malick Sy qui a rénové la confrérie en lui donnant son aspect tolérant. Sa famille détient le khalifat. Il existe aussi d'autres familles tidjanes qui professent le même enseignement mais dont les pratiques diffèrent.

-La confrérie mouride fondée en 1895 par Cheikh Ahmadou Bamba, est la confrérie typique de l'islam noir. Elle mobilise 32% d'adeptes et se caractérise par un culte prononcé du travail, une forte capacité de mobilisation ainsi qu'une idolâtrie extrême vouée au fondateur et au guide religieux. Chaque année la confrérie célèbre à Touba le 'magal' en commémoration du départ en exil de son fondateur

-La confrérie khadria la plus ancienne, elle a été introduite au Sénégal par Cheikh Boucounta originaire de la Mauritanie. Ses adeptes sont évalués à 10% et son foyer principal se trouve à N'diassane, avec des zones d'influence au Sénégal oriental et en basse Casamance.

-La confrérie layène est fondée par Limamoulaye et recrute essentiellement chez les Lebous qui sont des Wolofs pêcheurs de la presqu'île du Cap-Vert. Cette confrérie compte 5% de fidèles et se caractérise par l'admission des femmes aux cérémonies, des litanies avec un balancement rythmique du corps et le port du vêtement blanc.

³ 'Wirds' :prières ; 'Dikrs' :remémorations

⁴ Dia(Mamadou) :Islam et civilisations négro-africaines NEA,Dakar/Abidjan,1980

Ce sont ces confréries qui animent l'islam au Sénégal où elles sont largement majoritaires et cohabitent avec une minorité chrétienne et des croyances animistes dites traditionnelles.

La présente étude s'attachera à voir si l'Etat laïc n'est pas menacé dans ses fondements.

INTRODUCTION

L'islam au Sénégal est la religion majoritaire et neuf habitants sur dix sont musulmans pour une population de dix millions. Cette importance numérique est davantage renforcée par une forte influence sur tous les pans de la société à telle enseigne que Markovitz⁵ a pu dire : « L'islam a dans une large mesure joué au Sénégal les fonctions que le nationalisme a eues ailleurs en Afrique ».

Aujourd'hui l'islam vit comme une sorte de souffle de renouveau : une affluence record dans les différents lieux saints des confréries, une jeunesse de plus en plus versée dans la pratique religieuse mais aussi une floraison des mouvements associatifs dans les quartiers, les villages et mêmes dans les universités.

En outre l'islam est au centre des questions politiques et même utilisé comme 'thème' électoral par certains partis.

Si le caractère laïc de l'état qui devait consacrer la séparation du temporel et du spirituel demeure bien spécifié dans la constitution du pays, un intégrisme embryonnaire se fait sentir dans certains milieux intellectuels.

Tout ce contexte général a fait croire à certains observateurs comme Magassouba Moriba⁶ que « L'instauration d'une république islamique est inscrite dans le futur de la république du Sénégal ».

Des voix se sont élevées lors du référendum constitutionnel de février 2001 pour dire que la laïcité était menacée car des groupes de pressions œuvraient pour que ce concept, dit-on venu d'ailleurs, ne soit plus reconduit dans la loi fondamentale.

La dimension de l'islam au Sénégal est donc un sujet d'actualité.

Au regard de ce qui se passe ailleurs en Afrique où l'islam est brandi comme alternative au pouvoir ou comme loi qui régleme les rapports sociaux, ces inquiétudes invitent à une réflexion.

⁵ Markovitz(I L) :The journal of modern african studies,Vol 8,n°1,avril 1978

⁶ Moriba(Magassouba) :L'islam au Sénégal Demain les mollahs Ed Karthala novembre85,page9

Dès lors on pourrait à juste titre se demander si l'islamisme est une menace pour le Sénégal qui entraînerait une remise en cause de la laïcité

Ce mémoire se propose dans ce cadre de montrer que l'islamisme ne constitue pas une menace imminente et que la laïcité ne serait pas remise en cause dans la mesure où elle contribue à consolider l'état nation jusque là fragile.

Certes l'islam contient en germe des risques qui tiennent au fait qu'il est à la base politisé et soumis à des influences externes et ne peuvent donc être imputés aux confréries.

Cependant la relation entre l'Etat et les confréries montre que leur rôle de régulateur social ne les destine ni à exercer le pouvoir à la place de l'Etat ni à remettre en cause l'ordre établi

C'est pourquoi les raisons de sauvegarder la laïcité trouveraient une garantie dans les chances propres au Sénégal même si par vigilance des mesures politiques devraient les consolider.

I. L'ÉTAT DES LIEUX DE L'ISLAM

L'état des lieux de l'islam permet de voir quels sont les acteurs en présence, les risques qu'ils présentent et les éventuelles influences extérieures.

11-Les acteurs en présence

Les confréries populaires constituent les acteurs principaux de l'islam. D'autres tels que les courants réformistes, une minorité chiite ainsi que des intellectuels intégristes sont partie prenante de l'islam même si leur influence est de moindre importance. Le rapport de force est équilibré grâce à des facteurs de pondération.

11-1-Les acteurs principaux

Les confréries se caractérisent par une parfaite organisation. Leur influence notoire s'exerce à tous les niveaux de la société.

Même si l'organisation est variable d'une confrérie à l'autre, la structure suivante pourrait être retenue comme commune à toutes.

Au sommet de la hiérarchie, le khalife général, représentant moral de la confrérie est chargé de veiller aux respects des enseignements du fondateur. Il est choisi parmi la lignée de ce dernier et ou à défaut parmi ses plus proches fidèles.

Le khalife est assisté par de grands collaborateurs chargés de résoudre les problèmes généraux qui se posent à la communauté.

A un deuxième niveau se retrouvent des marabouts qui, ont pour mission de dispenser l'enseignement de l'islam et les pratiques propres à la confrérie dans des écoles coraniques appelées 'daras', qui servent en même temps de réservoir de mains d'œuvre pour les travaux au profit du khalife.

On trouve enfin les fidèles ou disciples, qui constituent la masse des croyants ayant opté de suivre les enseignements de la confrérie. Ces derniers sont organisés de manière spontanée en 'dahiras' ou regroupement de fidèles en associations religieuses fonctionnant grâce aux cotisations de ses membres.

Ces associations constituent de véritables relais pour les confréries comparables à des comités de partis politiques ; ce que dénote la forte hiérarchisation entre la base et le sommet de cet islam populaire.

L'influence de ces confréries est également très forte au plan social économique et même politique.

Au plan social les confréries, constituent une véritable hiérarchie parallèle qui régent la vie matérielle et spirituelle des fidèles. Les guides religieux apportent une protection tant matérielle que spirituelle à leurs disciples et en retour ces derniers leur doivent une soumission totale.

Au plan économique aussi, les marabouts sont de grands agriculteurs et commerçants qui bénéficient en plus de diverses contributions des fidèles ; à ce titre ils contrôlent des pans entiers de l'économie. Ainsi le secteur commerce dans la capitale est entièrement monopolisé par la communauté mouride.

Enfin au plan politique, les confréries exercent une forte influence sur l'électorat des fidèles à qui elles peuvent donner des consignes de vote dont le non-respect équivaut à une désobéissance grave dans certaines confréries. Cette situation explique toute l'influence que l'islam a eue sur la vie politique sénégalaise.

11-2-Les acteurs secondaires

Les autres acteurs de l'islam sont constitués par les courants réformistes, les groupes islamistes ainsi qu'une minorité chiite. Ces acteurs secondaires sont minoritaires et n'ont pas l'impact que les confréries ont sur les masses.

Les réformistes ou fondamentalistes prônent un retour à l'islam orthodoxe sunnite et sont par conséquent opposés aux confréries qui, pour eux, pratiquent un obscurantisme religieux. Ils sont favorables à la laïcité de l'Etat, ce qui fait d'eux des conseillers du pouvoir politique en matières islamiques. Ils ne mobilisent pas comme les confréries et s'intéressent au développement de l'islam et ont une bonne audience auprès de la classe intellectuelle. Ce sont des enseignants et étudiants arabisants ayant séjourné dans les universités des pays arabes.

Ces courants restent très peu structurés et propagent l'islam dans les centres urbains par l'enseignement et des conférences publiques.

Les groupes islamistes sont les ardents détracteurs de la laïcité et prônent que l'islam est incompatible avec ce concept 'étranger' qui exclu la religion du droit. Ils soutiennent également que les maux de la société sénégalaise ne trouveront de solutions que dans l'application des règles de l'islam. Minoritaires, ils se recrutent dans le milieu intellectuel parmi des hommes ayant une grande culture islamique qui essaient de trouver une oreille attentive auprès des notables religieux en se proposant d'être les défenseurs de la religion. Ils disposent aussi de moyens médiatiques pour diffuser leurs idées.

C'est ainsi que Sidi Lamine Niasse préside le groupe de communication 'Walfadjri'⁷ dont la consonance en elle-même est assez révélatrice de ses positions et Abdou Latif Guèye, fervent défenseur de la moralisation de la société jugée très occidentalisée, dispose aussi d'un journal.

Quant à la minorité chiite, elle est constituée par la communauté libanaise vivant presque en autarcie dans les centres urbains et donc sans influence.

Ces acteurs secondaires, qui ne mobilisent pas autant que les chefs religieux, peuvent constituer à terme des sources de radicalisation de l'islam.

11-3 Le rapport des forces en présence

Le rapport de force entre les confréries est relativement équilibré à cause de facteurs de pondération qui y contribuent. La confrérie tidjane et celle des mourides sont les plus importantes mais les autres bien que minoritaires possèdent une réelle influence.

La confrérie tidjane est dominante mais reste marquée par un polycentrisme car elle est subdivisée entre plusieurs 'familles' maraboutiques qui ne se différencient que par leur mode de liturgie dans la pratique de l'islam.

Le mouridisme, deuxième confrérie par le nombre de ses adeptes a l'avantage de conserver une grande homogénéité.

⁷ Walfadri :l'aurore ; journal quotidien et radio

Cette homogénéité est renforcée par la grande solidarité de ses membres qui financent la confrérie pour participer à son rayonnement. Ces derniers disposent d'une forte capacité de mobilisation et d'organisation.

La confrérie layène, minoritaire, reste pourtant très influente. Cela est lié au fait que ses membres se recrutent exclusivement dans la communauté 'lebou', ethnie qui est propriétaire de la presque totalité des terres dans la capitale et bien représentée dans l'administration.

La confrérie khadria, la première pourtant à s'implanter au Sénégal, connaît un net recul du nombre de ses disciples par le fait que le fondateur du mouridisme était à ses débuts membre de cette tariqua et qu'en fondant sa propre confrérie, il a opéré un transfert de fidèles

Donc le rapport des forces en présence montre que l'islam au Sénégal n'est pas marqué par des clivages importants entre les confréries source de fracture au sein de l'islam.

12-Les dangers potentiels

Les confréries entretiennent des rivalités qui débouchent parfois sur des confrontations entre disciples à cause de leur fanatisme et elles ont des attitudes divergentes sur des questions d'ordre général communes. Outre ces rivalités le fait que les confréries recrutent dans une seule ethnie est aussi un danger potentiel.

12-1-Les rivalités entre les confréries

L'islam des confréries en général est peu unitaire car il ne connaît pas de pôle unique qui en assure la direction. Ainsi le Sénégal avec quatre confréries ne va pas échapper à cette règle du caractère polycentrique des confréries, qui sera même amplifié par le fanatisme religieux de certains fidèles.

Ce manque d'unité de l'islam des confréries est assez flagrant lors des grandes fêtes musulmanes comme la Tabaski⁸ ou la Korité. C'est pourquoi ces fêtes sont célébrées à des dates différentes selon les consignes données par chaque chef de confrérie.

La cohabitation est parfois difficile entre fidèles de confréries différentes et donne lieu à des conflits qui donnent l'impression d'une intolérance. Cette situation est seulement le signe du fanatisme excentrique de certaines sectes

12-2-Les confréries et les ethnies

Les confréries recrutent souvent dans une seule ethnie. Cette réalité est un facteur potentiel de crise parce que tout différend qui intervient entre les ethnies trouve alors facilement des fondements religieux, qui par conséquent, seraient un facteur d'amplification.

Même si le Sénégal n'a pas eu à connaître jusqu'à présent de conflits de cette nature, force est de constater que c'est un facteur potentiel de crise interne.

C'est dans ce cadre que la confrérie layène recrute exclusivement ses membres dans l'ethnie 'lébou' et que l'ethnie Toucouleur de la vallée du fleuve Sénégal est constituée pour l'essentiel de la 'famille' tidjane' se réclamant de Elhadj Omar Tall.

Cette situation de fait pourrait même constituer un argument de repli identitaire en cas de frustration ethnique et trouverait dans l'islam une source de mobilisation assez forte et constitue par conséquent un risque pour l'unité nationale.

Tel n'est pas par contre le cas du conflit de la casamance où le motif religieux ne peut être invoqué dans la mesure où l'ethnie Diola au centre du mouvement séparatiste est elle-même répartie entre chrétiens, musulmans et animistes.

⁸ Tabaski :Aïd el kébir ou fête du mouton-Korité :Aïd el Fitr

12-3-L'instrumentalisation de l'islam

Au Sénégal l'islam est très 'politisé' car les guides religieux sont capables de mobiliser les électeurs qui sont leurs fidèles. La classe politique a donc recours aux confréries pour obtenir un soutien. Mais la particularité de certains partis à forte référence religieuse et jouant sur la sensibilité des électeurs constitue une utilisation abusive de l'islam à des fins politiques. En même temps l'émergence d'une nouvelle génération de marabouts qui soutiennent ouvertement des partis ou qui réclament une certaine légitimité de faire de la politique marque une nouvelle forme d'implication de l'islam dans la politique.

Ainsi tous ces phénomènes participent à l'instrumentalisation de l'islam et constituent des sources potentielles de radicalisation pouvant déboucher sur l'utilisation du sentiment religieux pour accéder au pouvoir à l'image de ce qui s'est passé en Algérie avec le front islamique du salut.

Tous les partis politiques participent à cette instrumentalisation pour s'assurer le soutien électoral des confréries. C'est pourquoi Christian Coulon⁹ disait à juste raison que : « Les leaders sont toujours extrêmement attentifs envers les marabouts susceptibles de les appuyer. Ils leur font une véritable cour, multiplient les gestes de sympathie à leur égard, ne manquent pas une occasion de leur rendre visite et de se montrer en public en leur compagnie. Quelquefois ils apportent leur contribution aux 'œuvres' du marabout ».

C'est en fait cette situation qui est à l'origine de la forte influence de l'islam sur la politique au Sénégal.

L'émergence, aujourd'hui de partis politiques à forte référence à l'islam risque de provoquer une radicalisation religieuse.

La dernière élection présidentielle a été marquée par l'intervention de deux candidats qui ont presque fait de l'islam un 'thème' et un programme électoral en espérant mobiliser les grandes masses à partir de la foi.

⁹ Coulon(Christian) :Le marabout et le prince ,Ed Pédone,Paris,1984

L'un entamait et clôturait ses 'meetings' par des versets de coran alors que l'autre, proche de la confrérie mouride, comptait sur la capacité de mobilisation de cette dernière pour s'assurer un électorat prompt à obéir aux consignes

Cette situation est pourtant contraire à la constitution et pourrait entraîner une mobilisation d'une partie de la population sur la base de la foi dans des questions purement politiques

Des marabouts parrainent de manière manifeste des partis politiques de l'opposition contrairement aux anciennes pratiques où c'était le parti au pouvoir qui bénéficiait du soutien. C'est en usant de leur influence religieuse que ces marabouts s'impliquent directement dans des activités strictement politiques. Ceci participe à détourner l'islam de ses fonctions traditionnelles.

Par ailleurs, une nouvelle génération de jeunes guides religieux aspire à faire de la politique comme tous les citoyens et ont même des projets de créer des partis politiques. Mais leur action s'est limitée jusqu'à présent au soutien des formations politiques existantes.

En conséquence tout ce contexte constitue un ensemble de facteurs à terme capables de concourir à une radicalisation de l'islam d'autant plus qu'un prosélytisme extérieur pourrait y contribuer.

13 Les influences externes

L'islam au Sénégal n'est pas à l'abri d'influences externes venant des états voisins mais aussi de la communauté islamique en général dont certains pays développent une politique d'expansion de l'islam en Afrique.

Le Sénégal entretenant à la fois des liens de coopération, de voisinage et de solidarité islamique ne peut donc échapper à des influences.

13-1-L'influence des états voisins

L'influence des états voisins sur l'islam est très peu perceptible mais l'adoption de la charia par l'un d'eux risque soit à terme d'avoir des effets d'imitation ou constituer un argumentaire pour les groupes islamistes.

En fait, le Sénégal n'est entouré que par des états où l'islam est la religion dominante voire la religion d'état mais sans application de la charia. En plus les mêmes confréries se retrouvent de part et d'autre des frontières.

La Mauritanie qui était susceptible d'exercer cette influence au regard des liens confrériques existant entre les deux pays, a une géopolitique plutôt orientée vers le Maghreb et le monde arabe.

La Gambie, pays enclavé au centre du Sénégal risquerait d'influencer les confréries ou les groupes islamistes si le Président gambien menait à terme son projet. En effet, ce dernier a promis d'instaurer une république islamique et de faire appliquer la charia dans son pays. Cette situation ne risquerait pas d'être sans conséquence sur l'islam au Sénégal. Par contre, les raisons de cette attitude tiennent moins à des pressions religieuses exercées par l'islam dans ce pays qu'à la contre partie de l'aide financière que lui apportent les monarchies du Golfe.

Ainsi, cette influence même si elle n'est inscrite que dans le futur, a le mérite de montrer qu'une évolution majeure de l'islam dans l'un quelconque des pays ne risquerait pas de passer inaperçue chez les voisins.

13-2-L'influence des pays du Maghreb

Les pays de l'Afrique du Nord influencent l'islam en raison de la forte présence d'étudiants arabisants dans leurs instituts islamiques où ils nouent des contacts avec les mouvements intégristes ou sont séduits par leurs thèses qu'ils essaient de mettre en œuvre dès leur retour.

C'est l'exemple de Cheikh Ahmed Tidiane Touré qui a longtemps séjourné en Algérie et qui entretenait de bons rapports avec les 'frères musulmans' d'Egypte. De retour au Sénégal, il a été le premier fondamentaliste à combattre l'islam soufi et à prôner un état basé sur les principes de l'islam.

En outre ces pays soutiennent les confréries ou les groupes islamistes à des fins de prosélytisme.

C'est le cas de 'l'ayatollah' de Kaolack¹⁰ qui, inspiré par la situation en Iran en 1979 et soutenu par Kadhafi a mis en place un parti islamiste. Ce soutien apporté par la Libye a eu pour conséquence la rupture des relations diplomatiques entre les deux pays.

C'est dans le même contexte que, sous la présidence de Senghor, le Maroc et l'Egypte ont essayé de soutenir les confréries pour leur permettre d'exercer des pressions suffisantes sur le gouvernement sénégalais afin qu'il accorde davantage de poids à l'islam.

Toutes ces influences sur l'islam au Sénégal montrent que le pays est bien un enjeu pour le monde musulman d'autant plus qu'il occupe une place importante au sein de l'Organisation de la Conférence Islamique.

13-3-Les influences de la communauté musulmane

Le Sénégal est donc une zone d'influence pour les pays de la communauté islamique même s'il ne constitue pas pour eux un enjeu majeur. Le rôle qu'il joue dans l'Organisation de la Conférence Islamique, lui a permis de nouer des relations de coopération avec ces pays au nom de la solidarité du monde musulman. Leur influence se manifeste par un prosélytisme de l'islam qui risque de dériver vers un radicalisme.

Les autorités sénégalaises ont conscience de cette menace et essaient d'être leur interlocuteur dans le cadre de leurs rapports avec les confréries.

C'est pourquoi Abdou Diouf alors Premier ministre lors d'une session interministérielle de l'Organisation de la Conférence Islamique s'adressait en ces termes aux délégations :

« Le Sénégal, fidèle aux idéaux de tolérance et de fraternité entre les hommes ne manque pas de s'inquiéter lorsque, sous quelque motif que ce soit, un groupe de la population cherche à dominer ou éliminer un autre, au nom d'une intolérance religieuse aujourd'hui dépassée ».

¹⁰ El hadj Ahmed Khalifa Niasse membre d'une famille tidjane de kaolack

Les pays du Golfe sont très présents sur le terrain au Sénégal à travers des associations islamiques et des Organisations Non Gouvernementales qui œuvrent pour le développement de l'islam. Ces différents organes interviennent dans plusieurs domaines culturels : construction de mosquées et d'instituts islamiques ainsi que des aides aux personnes démunies.

Les aides financières de pays comme l'Arabie Saoudite ne sont pas négligeables mais pourraient être assorties de conditions telles que la proclamation d'un état islamique.

Le prosélytisme des pays prétendant au directoire du monde musulman risque d'être une menace permanente car leur aide financière s'est progressivement substituée à celle des anciens pourvoyeurs d'assistance au Sénégal. Aussi l'Iran, longtemps isolé de la scène internationale, tente de reprendre le terrain perdu face à son rival qu'est l'Arabie Saoudite et se repositionne au Sénégal par le biais de la minorité chiite libanaise et les groupes islamistes.

En définitive le constat de l'état des lieux de l'islam, permet de retenir quelques conclusions essentielles qui montrent, que malgré le dynamisme et des signes extérieurs de l'islam confrérique, ce dernier n'est pas à craindre comme étant la cause d'une montée de l'intégrisme. Cependant des dangers existent et pourraient déboucher sur un fondamentalisme ou une remise en cause de la neutralité de l'état vis à vis de la religion dominante.

Les confréries constituent la seule force sociale capable de mobiliser les masses musulmanes et, excepté le fanatisme religieux de certains fidèles, elles ne présentent aucun risque majeur. Leur rôle, en tant que guide, ne leur permet pas de remettre en cause l'ordre social déjà établi.

L'instrumentalisation de l'islam par les partis politiques et la nouvelle génération de marabouts à la recherche de nouveaux pôles de pouvoirs conjuguée aux actions des groupes intégristes risquent de conduire à des dérapages comme partout ailleurs où l'islam a voulu être érigé comme système politique et juridique réglementant les rapports sociaux.

II. LES RELATIONS ETAT-CONFRERIES

Au Sénégal, les pouvoirs temporels et spirituels entretiennent des relations de collaboration. Les confréries qui n'avaient pas vocation à faire de la politique se sont progressivement impliquées à en faveur de l'évolution des institutions politiques. La classe politique, en cherchant à conquérir les grands électeurs ne pouvait pas trouver mieux que les notables de l'islam qui constituent une hiérarchie parallèle très influente qui contrôlent les grandes masses rurales.

La collaboration qui va s'instaurer sera basée sur l'existence d'intérêts mutuels que l'occurrence de frictions ne vont pas remettre en cause.

Mais de nouveaux phénomènes sont en train de dessiner les perspectives de nouveaux rapports qui consacraient le retour des confréries dans le domaine socio religieux.

21-Le marabout et la politique

L'islam se retrouve à l'issue d'un processus progressif qui l'a conduit d'un rôle social et religieux vers une fonction politique.

L'influence des confréries sur les masses avait conduit le colonisateur à les neutraliser en les isolant. Mais les institutions de l'Etat post colonial ont beaucoup participé à donner un poids politique à l'islam ; faisant du marabout un acteur politique incontournable.

21-1-Le confinement

Le confinement des confréries hors du champ politique répondait à une volonté du colonisateur de les isoler car leur influence sur le monde rural constituait un contre pouvoir. Mais le marabout était déjà investi d'un pouvoir temporel implicite que lui conférait le déclin des royaumes locaux au début de la colonisation.

C'est pourquoi Markovitz¹¹ disait : « Le marabout remplaçant par ou sans notre faute, le chef traditionnel, c'est autour de lui que la société noire tend à s'organiser. Son autorité remplace celle des anciens chefs du pays et s'accroît même du prestige religieux ».

Dans ce contexte il devenait l'intermédiaire entre ses disciples et l'administration coloniale sans pouvoir influencer les grandes décisions et cette situation marquait une frontière entre les deux pouvoirs.

Le caractère discriminatoire de la citoyenneté faisait que les chefs religieux étaient hors de la sphère politique. En fait, seuls les natifs des quatre communes de Gorée, Dakar, Rufisque et Saint-Louis étaient des citoyens français et donc disposaient du droit de vote. Mais, l'influence des confréries était plus ancrée dans les campagnes où les citoyens de seconde zone qu'ils contrôlaient ne disposaient pas du droit de vote car considérés comme des 'sujets français'. En conséquence, les confréries se trouvaient de facto écartés de tout processus électoral et donc de la politique.

21-2-Le marabout comme acteur politique

Il faut donc attendre l'extension du droit de vote pour que les formations politiques se retournent vers les marabouts pour conquérir l'électorat constitué par les fidèle. Cette période consacre alors l'avènement des confréries dans la sphère politique où elles ne comprenaient les enjeux ni les règles mais qui leur permet de prendre conscience de leur force.

C'est dans l'état post colonial, dont les institutions politiques évolueront d'un parti unique à un multipartisme, qu'un rôle politique important sera réservé aux confréries qui influenceront profondément la vie politique sénégalaise.

Dans le cadre du parti unique, l'Etat était le seul interlocuteur des confréries. On assiste alors à une sorte de concurrence entre elles pour se positionner et avoir les meilleurs rapports avec le pouvoir politique.

¹¹ Markovitz(IL) : op., cit.

Avec la période du multipartisme, il se créera une situation inverse. Les partis politiques vont entretenir une surenchère en envahissant les confréries pour gagner leur soutien.

C'est pourquoi Magassouba Moriba ¹²notait que :« S'ils avaient tout lieu de se féliciter de leur rapport avec le pouvoir, les marabouts n'allaient pas se montrer mécontents des sollicitations dont ils allaient faire l'objet ». Cette sollicitation des confréries pour des raisons électoralistes leur fera jouer une influence notoire ; mais malgré le multipartisme , il s'est instauré une sorte de fidélisation entre le parti au pouvoir et les confréries même si quelques divergences sont survenues.

22-La période de conflictualité

Les confréries ont toujours soutenu l'Etat, mais leurs relations ont été marquée par quelques tensions qui n'ont pas remis en cause la collaboration. Certaines confrontations d'importance moindre traduisent une stratégie de positionnement des confréries pour ne pas se laisser neutraliser par le pouvoir politique. D'autres frictions plus graves résultent du mécontentement des confréries refusant d'appliquer les décisions de l'état surtout quand elles sont jugées contraires aux principes de l'islam.

22-1-Le positionnement de l'islam dans la politique

En effet à deux reprises, les confréries ont voulu montrer au pouvoir politique qu'elles constituent une force avec laquelle il faut composer surtout pour les grandes questions engageant l'avenir du pays. Ainsi en 1958 les confréries, lors du référendum qui devait aboutir à l'indépendance ou au maintien du Sénégal dans le cadre d'une communauté avec la France, ont opté pour demeurer dans la communauté parce que ce maintien aurait permis de conserver les avantages acquis par l'islam au nom de la laïcité appliquée par le pouvoir colonial à savoir l'application du code musulman et les juridictions pour islamisés.

¹² Moriba (M) :op. cit.,page 121

Plus tard, lors de la rédaction de la première constitution du pays, les confréries ont constitué un groupe de pression pour obtenir la proclamation d'un état islamique ou tout au moins s'assurer que les intérêts de l'islam seraient pris en compte par elle. Ces pressions étaient la seule tentative concertée des confréries pour se positionner par rapport au pouvoir politique et manifeste leur inquiétude de protéger l'islam.

Dans ces deux cas les confréries n'ont pas réussi à infléchir la position des autorités dans le sens voulu par elles ; mais cela n'a pas engendré une rupture entre l'Etat et elles. Toutes ces manœuvres visaient à sanctuariser l'islam.

22-2-les atteintes aux principes de l'islam

Les autorités étaient parfois amenées à intervenir dans des affaires internes au culte musulman, entraînant uniquement le mécontentement des chefs religieux arguant que cela constitue une immixtion du pouvoir dans le culte ; mais les confréries ne remettaient pas pour autant en cause les décisions prises par le pouvoir.

L'adoption du code de la famille en 1972 a été à l'origine du conflit le plus marquant entre l'état et les confréries donnant à ces dernières l'occasion de s'opposer à l'autorité de l'état pour manifester leur mécontentement. Elles ont donné des consignes à leurs fidèles de ne pas se soumettre à ce code contraire aux principes de l'islam et qui constitue une atteinte grave à la religion. Les conséquences en sont jusqu'à maintenant perceptibles dans la société sénégalaise : le code de la famille reste bien appliqué en milieu urbain mais demeure ignoré dans les campagnes. Cette situation met en évidence en même temps le fait que l'islam influence la politique et qu'il constitue un frein à la liberté d'action de l'Etat.

Dans le même ordre se situe la loi contre l'excision adoptée récemment et qui a été critiquée par la plupart des chefs de confrérie à cause de son caractère non conformes aux traditions de l'islam.

Alors, tant que des atteintes graves à l'islam n'existent pas, les confréries ne remettraient pas en cause l'ordre social et vont même le consolider.

Les frictions qui subsisteraient ne remettraient pas en cause la collaboration car l'Etat et les confréries ont besoin de se soutenir mutuellement comme le soutenait Magassouba Moriba¹³: « S'il a pu exister des divergences sérieuses ou quelques points de friction, ils n'auront jamais atteint l'ampleur d'un conflit ouvert mettant en prise des partenaires devenus des adversaires. »

23-La convergence des intérêts

L'alliance politico religieuse repose sur un échange de services. Ainsi l'action de l'état est soutenue par les confréries et bénéficie donc de plus de légitimité en même temps un soutien politique est apporté au parti au pouvoir. En contre partie l'état accorde des subsides et des avantages divers répondant aux besoins des confréries.

23-1-Soutien des confréries à l'Etat

En fait les confréries renforcent la légitimité du pouvoir en soutenant ses diverses actions au plan social et politique. Le rôle des guides religieux ainsi que leur influence au plan mystique en font des notables respectés et très suivis dans leurs recommandations ; ce qui leur confère une aptitude de négociation et de conciliation. Leurs différentes interventions pour faire baisser les grandes tensions sociales ou pour atténuer les grands conflits politiques en font de véritables soupapes de sécurité et des régulateurs de la société.

C'est ainsi qu'au plan social, la grève syndicale et universitaire de mai 1968 a connu une issue heureuse grâce à la médiation des confréries ; prouvant qu'elles disposent d'une bonne audience auprès des populations.

Au plan politique aussi la capacité de médiation et de négociation a permis aux chefs religieux de rassembler la classe politique à chaque fois que des crises majeures éclataient ou que des échéances risquaient de plonger le pays dans la violence.

¹³ Moriba(M) :op. cit,page.121

C'est dans ce cadre que les chefs religieux sont intervenus successivement dans le conflit ayant opposé Senghor à Mamadou Dia ; dans les différents contentieux électoraux.

C'est même pourquoi on leur attribue la formation du gouvernement à majorité élargie à la suite d'une initiative du khalife général des tidjanes qui disait en substance 'qu'il faut faire appel à tous les fils du pays pour bâtir le Sénégal'.

Mais c'est aussi dans le soutien apporté au parti au pouvoir pendant les élections que les confréries constituent de véritables alliés pour l'état. En fait les confréries entretiennent un véritable vivier électoral à cause de l'influence qu'elles ont sur les fidèles pour qui une consigne de vote donnée par le guide religieux est presque sacrée. C'est pourquoi le 'ndiguël'¹⁴ ou consigne de vote donnée par les marabouts a constitué un élément déterminant dans les consultations électorales qui faisait que toute alternance était difficilement réalisable au Sénégal

Ainsi le soutien des confréries renforce la légitimité de l'état en lui permettant d'étendre plus facilement son autorité sur le peuple 'réel' ; ce que Markovitz¹⁵ traduisait à juste titre en ces termes en parlant des confréries : « Aucune force n'est plus efficace pour apporter des voix en cas d'élections, préserver la paix sociale, faire payer leurs impôts aux paysans ».

23-2-Le soutien de l'Etat aux confréries

En contre partie de ce soutien non négligeable des confréries et pour entretenir l'alliance, l'état va entreprendre un certain nombre d'actions qui participent au rayonnement des confréries en les aidant dans leurs activités et préoccupations.

L'Etat mobilise tous les services publics pour soutenir chaque confrérie lors du pèlerinage que chacune organise et qui constitue le point d'orgue de son

¹⁴ Terme wolof signifiant ordre ou consigne de vote dans la confrérie mouride

¹⁵ Markovitz(I-L) op. cit.

rayonnement. En outre, l'Etat se fait représenter officiellement par une délégation à ces différentes cérémonies religieuses

En plus l'état encadre le pèlerinage à la Mecque et octroie même des quotas de billets pour les chefs religieux.

Enfin l'Etat accorde divers avantages financiers et en nature aux chefs religieux et certains parlent même de fonds prêtés à perte ; favorisant un clientélisme religieux.

Donc les confréries tirent bien une partie de leurs moyens de subsistance de la contribution de l'état

En somme, cette collaboration entre l'Etat et les confréries liée à un échange de services a servi pendant longtemps de support à relation, et a été considérée comme une pesanteur qui réduit la liberté d'action du pouvoir politique. Abdou Diouf¹⁶ étudiant à l'école nationale de France d'outre-mer ne s'élevait-il pas contre cette hiérarchie parallèle en affirmant dans son mémoire que :« La majorité des marabouts ignore la notion d'intérêt public. Ce ne sont que des féodaux ne représentant absolument rien et ne vivant que pour la poursuite de leurs intérêts propres ».

Pourtant devenu plus tard président de la République, c'est lui qui a le plus collaboré avec les chefs de confrérie.

Finalement la collaboration qui reposait sur un échange mutuel de services commence à connaître des mutations et il semble nécessaire de se demander quelle est la perspective de cette relation.

23-3-Les perspectives de la relation état confréries

En fait les tendances qui se dégagent aujourd'hui devraient modifier ou faire évoluer plusieurs aspects du rapport antérieur entre l'état et les confréries et conduiraient à un retour des confréries au domaine social et religieux qui était leur vocation d'origine.

¹⁶ Diouf(Abdou) :l'islam dans la société Ouoloff, mémoire E.F.O.M,Paris,1959

L'Etat n'est plus à même d'assurer le soutien financier et matériel qu'il accordait aux confréries à cause de la fin de l'état providence et des privatisations de certains services publics. Les confréries de leur côté, commencent à devenir plus autonomes et se passent de plus en plus de ses services car les contributions des fidèles et leurs ressources propres permettent de faire face aux besoins essentiels ; ainsi la relation sera moins fondée sur une base matérielle.

Par ailleurs l'avènement de gouvernements de plus en plus technocrates et moins politisés réduiront les influences du religieux dans les décisions du politique ; ce qui donnera plus de champ libre à l'action de l'état qui se consacrera aux tâches de développement.

Des phénomènes nouveaux se passent au sein même des confréries et montrent qu'il est nécessaire qu'elles prennent plus de recul par rapport à la politique au risque de perdre le crédit de leurs fidèles ou de connaître des divisions internes que la politique ne ferait qu'accentuer.

Les notables d'une même confrérie n'arrivent plus à coordonner leur soutien à un même parti et les disciples restent écartelés dans cette situation ou sont obligés de prendre des options différentes des consignes données. En conséquence, la seule solution viable pour les confréries pour préserver leur unité est de moins s'impliquer en politique en gardant une certaine neutralité ; ce qui faciliterait un retour progressif à la laïcité.

En outre, l'émergence de membres des familles maraboutiques qui réclament plus de légitimité pour faire de la politique traduit bien que de nouveaux rapports se dessinent, les obligeant à rechercher d'autres sources de pouvoir.

Mais c'est surtout l'accession à une certaine maturité politique des citoyens sénégalais qui traduit le mieux ce détachement entre le politique et le religieux. Ils différencient bien désormais croyance religieuse et questions politiques. C'est pourquoi la consigne de vote que donnaient les chefs religieux a connu un net recul voire un désaveu par rapport aux anciennes pratiques sans pour autant signifier que les musulmans se désintéressent de la religion.

En plus tous les partis politiques qui faisaient de l'islam un thème électoral ont été très déçus des résultats obtenus. C'est ainsi que Cheikh Abdoulaye Dièye et Sérigne Ousseynou Fall¹⁷ qui se singularisaient par leur référence à la religion ont successivement obtenu à la dernière élection présidentielle 1% et 1,1%. Ces résultats démontrent que les Sénégalais préfèrent le discours politique au discours religieux.

Certains chefs religieux ayant décrypté ces attitudes des fidèles évitent de prendre position dans le débat politique pour ne pas perdre l'estime de leurs fidèles.

Le rapport entre les confréries et l'Etat est ainsi appelé à connaître des mutations qui devraient se traduire que par le retour de la religion au domaine spirituel et permettrait à l'Etat de retrouver une plus grande liberté d'action.

En définitive au Sénégal l'islam a fortement influencé l'Etat et, le marabout est devenu par l'action de la classe politique un acteur incontournable dans le jeu électoral et certains marabout aujourd'hui semblent même se réorienter vers de nouvelles sources de pouvoirs dans la politique.

Mais l'évolution actuelle de la situation présage un repli des confréries dans le domaine social et religieux car la politique n'est pas leur vocation.

Certes leur confinement hors du champ politique était voulu et nécessaire pour des raisons de politique générale d'une époque.

Cependant les autorités de l'Etat post colonial ont entretenu le statut quo et même obligé les confréries à s'impliquer en politique. Ainsi il s'est établi une collaboration caractérisée par un échange de services malgré quelques frictions. Mais cette relation ne donnait pas toute la marge de manœuvre nécessaire à l'état pour agir librement dans le domaine qui est le sien.

Aujourd'hui de nouveaux phénomènes sont en train de changer certaines formes de ces relations qui seront surtout caractérisées par un retour des

¹⁷ Cheikh Abdoulaye Dièye :chef de parti politique, Sérigne Ousseynou Fall :candidat libre.

confréries dans leur cadre d'origine. Ainsi une séparation du religieux avec la politique s'opérerait progressivement.

Il reste toutefois à savoir si le caractère laïc de l'état pourrait être durable dans un état où l'islam est majoritaire et actif ; en plus du fait que les groupes intégristes occupant de hautes responsabilités sont bien présents dans l'appareil politique et nourrissent que le souhait de voir la laïcité disparaître.

III. L'AVENIR DE LA LAÏCITE

La volonté politique des autorités de faire de la laïcité le fondement de la république du Sénégal est sans équivoque dans la mesure où des raisons majeures y président. Des caractères propres à la société sénégalaise constituent des atouts qui aideraient à ne pas remettre en cause cette laïcité. Mais ces atouts seraient davantage consolidés si les autorités accédaient à certaines demandes qui retireraient au fondamentalisme des raisons de mobilisation des masses.

31-Les raisons de sauvegarder la laïcité

Le concept de laïcité n'est pas étranger à la culture sénégalaise et il y a bien des raisons de le sauvegarder car de cette sauvegarde dépendraient sa cohésion et son unité nationale.

La laïcité constitue par ailleurs une protection pour l'islam et ne saurait être combattue par les confréries. Elle devrait donc l'emporter sur tout radicalisme religieux

31-1-Les raisons culturelles

Le concept de laïcité a été pendant longtemps pratiqué dans les royaumes de l'Afrique de l'Ouest. Au Sénégal même s'il ne portait pas le même nom, la tolérance s'est manifestée à travers la cohabitation de diverses cultures et ethnies. C'est ainsi que les rois animistes entretenaient une bonne collaboration avec l'islam au point de lui permettre une extension au sein des populations même si parfois la conversion à l'islam s'est faite par la force. Cela prouve au moins que la laïcité n'est pas étrangère à la culture sénégalaise même si le concept sous son appellation moderne a été introduit par le pouvoir colonial.

En conséquence le Sénégal héritier d'une triple culture négro africaine, musulmane et judéo chrétienne doit pouvoir conserver cet héritage séculaire d'autant plus que sa diversité ethnique et culturelle a besoin d'un liant qui est assuré par la laïcité.

31-2-Une garantie pour les religions

La laïcité qui a pour fonction de neutraliser les différences ethniques et religieuses consacre une séparation entre le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel. Elle constitue en même temps une véritable garantie pour les religions en général et pour l'islam en particulier.

C'est ainsi que la constitution du Sénégal affirme dans son article premier : « (. . .) Les communautés religieuses ont le droit de se développer sans entrave. Elles sont dégagées de la tutelle de l'état. Elles règlent leurs affaires de manière autonome ».

Contrairement à ce que soutiennent ses détracteurs, la laïcité n'est pas incompatible avec l'islam car le droit s'est adapté en tenant compte de la majorité religieuse ; traduisant toute la souplesse du législateur sénégalais qui a admis dans le droit de la famille.

Les confréries sont bien conscientes des garanties que la laïcité leur procure. Leur position de ne pas vouloir se séparer de la France lors du référendum de 1958 en constitue une preuve.

En effet, c'est plus par souci de conserver les acquis que le colonisateur accordait à cette religion que par un manque de nationalisme qui explique leur attitude lors de ce référendum.

En conséquence ces confréries ne trouvent aucun intérêt à remettre en cause cette laïcité qu'elles ont déjà défendue par le passé.

31-3-Les raisons politiques

Les raisons de maintenir la laïcité comme fondement de la République du Sénégal sont liées à la diversité ethnique et culturelle du pays et au souci de garantir l'unité nationale encore fragile ; c'est pourquoi une volonté politique de la conserver s'est affirmée depuis l'indépendance jusqu'à nos jours.

En effet, le séparatisme en Casamance prouve bien la fragilité de l'unité nationale et la nécessité de maintenir la laïcité.

Cette laïcité est destinée à neutraliser les différences ethniques et religieuses ainsi qu'à assurer une meilleure cohésion nationale.

C'est pourquoi les différentes constitutions n'ont fait que traduire cette volonté politique la maintenant la laïcité comme instrument qui régit l'organisation de l'état est affirmée de l'indépendance à nos jours montre que son maintien est une nécessité en plus d'être une garantie pour l'islam.

La première constitution rédigée sous la supervision de Mamadou Dia président du conseil du gouvernement pourtant fervent musulman défenseur des valeurs de l'islam et conscient la nécessité de préserver l'unité du pays ; a consacré le caractère laïc de l'Etat malgré les pressions des chefs religieux pour faire proclamer une République islamique.

La réforme de 1963 ainsi que le référendum constitutionnel de février 2001 n'ont fait que confirmer les mêmes dispositions en matière de laïcité. Cette continuité montre alors la volonté politique de l'Etat de faire de la laïcité l'outil nécessaire pour aider à surmonter toutes les différences culturelles et religieuses du peuple sénégalais.

Donc les raisons de préserver la laïcité sont supérieures à ce que procurerait un état islamique qui ne contribuerait qu'à précipiter une résurgence des divisions qui ont pu être évitées jusqu'à maintenant.

32-Les chances du Sénégal

En fait, le pays dispose de chances réelles qu'il faut rechercher dans des caractères propres de sa société très tolérante et où, l'islam a su s'adapter à toutes les mutations.

Mais aussi les brassages culturels ainsi que le cadre institutionnel dont le pays s'est vite doté ont facilité la culture de la différence et de la tolérance.

32-1-La tolérance des confréries

L'islam des confréries est très tolérant. Dès sa première pénétration au Sénégal, il s'est vite habitué dès à côtoyer des cultures traditionnelles qu'il n'a pas cherchées à assimiler ou à combattre et cette tolérance est ancrée dans la mémoire collective de ses populations.

Aujourd'hui encore, les confréries manifestent cette tolérance qui est un trait propre à l'islam. C'est ainsi qu'un ancien khalife général tidjane aimait rappeler dans ses grands prêches, que 'les communautés chrétiennes et musulmanes sont condamnées à vivre ensemble'

Les confréries ont donné la preuve de cette tolérance dans diverses situations. Par exemple Senghor a présidé aux destinées du pays en bénéficiant du soutien total des confréries même dans des cas où il était en compétition politique avec un musulman ; prouvant que les Sénégalais ne s'identifient pas entre eux par la religion et que des divergences religieuses ne sont pas prononcées.

Mais encore que la visite du pape au Sénégal en 1992 dans un pays à forte majorité musulmane, n'a été possible que grâce à la tolérance de l'islam des confréries montrant qu'il n'est pas exclusif bien que majoritaire.

32-2-Les brassages ethniques

Le Sénégal a bénéficié de brassages ethniques et ce sont des facteurs géographiques et sociaux qui y ont contribué, facilitant la cohésion.

Au plan géographique, le Sénégal ne connaît pas de ligne de démarcation consacrant la séparation des religions comme dans le cas de certains pays d'Afrique où on retrouve en général un Nord musulman et un sud chrétien . Ainsi l'expansion l'islam s'est faite de manière homogène dans l'ensemble du pays.

Au plan social aussi, les brassage ont permis de tisser des liens de cousinage transverses entre les différentes ethnies qui ont renforcé le sentiment national et constituent par conséquent un moyen qui aide à surmonter les différences culturelles et religieuses.

Ces brassages ont même dépassé le cadre ethnique pour se situer dans le domaine inter religieux. Ainsi une partie des parents de Monseigneur Thiandoum ex archevêque de Dakar étaient de confession musulmane. Ceci montre alors à quel point les interactions entre les populations dans ce pays ont été considérables et ne peuvent donc céder à un intégrisme religieux avec son corollaire d'intolérance.

32-3 Le cadre institutionnel

Le cadre institutionnel enfin, représenté par sa démocratie et sa constitution est adapté à l'évolution de l'islam et constitue en même temps un garde fou face à une intolérance religieuse qui remettrait en cause la stabilité et la cohésion nationale.

Le système démocratique dont s'est doté le pays permet aux forces sociales que sont les confréries de s'exprimer pleinement sans entrave du pouvoir politique. Le Sénégal a même instauré une démocratie participative à la base dans le cadre de la décentralisation pour permettre à ses populations de se libérer de sa tutelle et mieux manifester leurs croyances culturelles et culturelles ; facilitant ainsi l'expression de l'islam.

En plus la démocratie est une protection pour la laïcité avec son corollaire que constitue la liberté de la presse. Ainsi, tout débat politico religieux visant à remettre en question la laïcité ne saurait être occulté.

Cette chance du Sénégal a été mise en valeur lors du dernier référendum constitutionnel, où des groupes de pressions fondamentalistes avaient presque réussi à ne plus faire figurer le concept dans le projet de la nouvelle constitution. Mais, sous la pression de la presse, des partis politiques et des mouvements de défense des droits de l'homme, la laïcité a retrouvé sa place. Ce qui a le mérite de montrer que la démocratie sénégalaise fonctionne et qu'elle est le complément de la laïcité qu'elle va continuer à sanctuariser.

Enfin la constitution constitue un arsenal légal qui donne les moyens à l'Etat de s'opposer à toute forme d'intégrisme qui menacerait la stabilité et la cohésion du pays. En plus la révision de la constitution est en elle-même une sécurité car elle obéit à certaines procédures particulières.

En somme les chances du Sénégal sont bien une réalité comme l'a prouvé récemment sa démocratie même si elles doivent être consolidées pour davantage de précautions.

33-Les conditions à réaliser

Face aux risques de laisser les populations se laisser embrigader par l'intégrisme religieux, le pouvoir politique doit alors s'atteler à rendre la laïcité effective et participative en créant un cadre de concertation avec les religions et surtout de répondre aux besoins sociaux des populations.

33-1-Rendre la laïcité effective

L'application de la laïcité stricto sensu est difficile au Sénégal surtout quand le droit laïc vient supplanter le droit musulman ; ce qui crée une réaction des confréries comme dans l'exemple du droit de la femme.

Le législateur tient souvent compte de la majorité pour aménager des dispositions particulières comme la polygamie qui n'est applicable que pour les musulmans. Cette souplesse est cependant nécessaire pour répondre à la diversité culturelle.

Rendre la laïcité effective c'est d'abord appliquer rigoureusement la loi aux partis politiques qui instrumentalisent l'islam. Leur attitude doit être réétudiée car elle n'est pas conforme à la loi fondamentale qui interdit 'tout regroupement sur une base politique'. Leur impunité risque à terme d'influencer la nouvelle génération de marabouts en quête de participation à la vie politique.

C'est pourquoi il faudrait renforcer le dispositif juridique en terme de protection de la laïcité dans le but de dissuader tous ceux qui seraient tentés, en politique de fomenter des conflits intra et inter religieux à des fins personnelles.

L'état se devrait de promouvoir la valeur républicaine que constitue la laïcité qui a permis aux sénégalais de vivre en harmonie malgré les diversités culturelles et religieuses qui les séparent.

Cette promotion pourrait se concrétiser dans le cadre d'un débat politique que la maturité démocratique sénégalaise devrait être capable d'assumer et viserait non seulement à faire comprendre et accepter le concept, mais de déterminer aussi un code de conduite des partis politiques surtout pendant les campagnes électorales.

La promotion de la laïcité est déjà faite dans l'école publique sénégalaise et dans l'armée car ce sont des creusets qui favorisent le dépassement des différences culturelles et religieuses. Mais elle devrait trouver un cadre plus élargi et satisfaire aux recommandations de Mohamed Charfi¹⁸ qui disait : « La paix et la concorde régneront entre les personnes et les peuples quand nous aurons séparé clairement politique et religion et lorsque nous aurons enseigné les raisons de cette séparation à nos enfants ».

Cette promotion serait davantage admise et mieux comprise si l'état y associait les confréries et les autres religions.

33-2-Créer un cadre de concertation

En fait l'ampleur et la dimension du fait religieux nécessitent, à défaut d'une politique religieuse clairement définie, de mettre en place une structure de concertation entre l'état et les religions pour permettre une laïcité participative qui paraît mieux adaptée au contexte du Sénégal. La tendance de mise à l'écart des confréries dans les projets de développement économique et social a déjà montré ses limites. C'est dans ce sens que la nouvelle politique agricole qui était destinée au monde paysan a été un échec car n'ayant pas associée les confréries qui contrôlent le monde rural. En revanche, la réussite de la décentralisation administrative dépendrait – elle largement de la capacité de l'état à mobiliser les forces sociales que constituent les confréries.

¹⁸ Charfi(Mohamed) :Islam et liberté, Malentendu historique ,Ed Albin Michel,Paris,1999

C'est ainsi que les confréries se sentiront concernées et retrouveront dans la société leur place en participant au développement du pays

Ainsi l'état en créant ce cadre de concertation tiendrait compte de diverses considérations culturelles et religieuses qui pourraient avoir une incidence sur ses principales décisions politiques sans pour autant signifier une hypothèque de sa liberté de décision.

Enfin, par rapport aux religions ce cadre aurait le double avantage d'atténuer les rivalités entre les confréries mais également de faciliter le dialogue inter religieux qui ne ferait que renforcer la tolérance déjà existante.

Une laïcité participative est donc le concept le mieux adapté au contexte du Sénégal. Elle pourrait prendre forme dans une structure qui réunirait des représentants de l'Etat, des religions ainsi que des membres de la société civile pour plus de neutralité

33-3-Répondre aux attentes des populations

En général partout où l'islam est brandi comme solution alternative aux problèmes des populations, ce sont des raisons culturelles et surtout économiques qui en sont à la base.

Au Sénégal où l'islamisme est encore embryonnaire, l'Etat devrait déjà entreprendre les actions nécessaires pour endiguer les causes de son développement.

Ainsi la satisfaction des besoins prioritaires des populations devrait être la première préoccupation des gouvernants au risque de les soumettre à une mobilisation facile par les groupes intégristes.

Les attentes des populations seraient plus facilement atteintes dans le cadre d'une bonne gouvernance destinée à accroître le bien être et les valeurs culturelles dans un esprit de rigueur et de transparence.

D'abord il serait nécessaire que les conditions d'un état de droit puissent permettre à tous les citoyens d'avoir conscience de leur égalité devant la loi.

Ce n'est alors qu'un système juridique impartial et impersonnel d'un état de droit, qui permettrait d'y arriver plus facilement.

Ensuite, l'état ou les collectivités devraient apporter une réponse aux besoins vitaux des populations en matière d'éducation, de santé pour leur permettre un plein épanouissement

Enfin, l'état devrait combattre toutes les formes d'exclusion et lutter contre la pauvreté qui sont les causes de la violence et de l'intolérance.

Cette dernière condition éviterait de créer un cadre favorable au développement du fondamentalisme.

L'exemple des émeutes de Dakar, attribuées aux groupes islamistes après la dévaluation du franc CFA, montre à quel point ces populations peuvent être manipulables si leurs conditions d'existence sont fragiles.

L'ensemble de ces conditions à réaliser, participent donc à prévenir le développement du fondamentalisme religieux et renforcent les chances du Sénégal pour pérenniser la laïcité.

Des espoirs existent quant à la réalisation de ces dernières car l'action des gouvernants du pays serait au moins légalement liée à de la bonne gouvernance dont les principes sont énoncés dans le préambule de la dernière constitution.

CONCLUSION

En définitive, la laïcité n'est menacée par les confréries et le fondamentalisme ne saurait la remettre en question car elle est encore utile à la nation sénégalaise dont l'unité reste encore à parfaire. La démocratie dont elle est le complément lui assurera la pérennité même si des actions complémentaires sont à mener par le pouvoir politique pour la consolider.

Toutefois l'islam cache des risques de radicalisation parce qu'il est très 'politisé' et qu'une nouvelle génération de jeunes marabouts cherche de nouveaux pôles de puissance dans la politique.

En outre le prosélytisme mené par certaines puissances du monde musulman constitue un risque permanent parce que ces pays ont tendance à se substituer sur le plan de l'aide économique aux pays européens depuis qu'ils ont réorienté leur politique en la matière.

La relation entre l'état et les confréries longtemps fondée sur un échange de services malgré quelques frictions ; semblerait se réorienter vers de nouvelles formes de rapports qui présageraient d'une présence moins marquée des confréries sur la scène politique et un retour progressif de la laïcité.

La nécessité de consolider l'état nation encore théorique et de neutraliser les différences culturelles constitue autant de raisons fondamentales pour le Sénégal de maintenir la laïcité comme fondement de sa République. La réaffirmation de ce concept dans les différentes constitutions montre que cette nécessité est encore fondée.

Le Sénégal dispose d'atouts qui sécurisent la laïcité. Sa démocratie vient de le prouver lors de la rédaction du projet de constitution en montrant que cette démocratie est le complément de la laïcité.

Mais pour plus de vigilance, les chances du Sénégal pour pérenniser ce concept devraient être consolidées par des actions qui rendraient la laïcité effective et participative en lui créant un cadre de concertation.

Mais il s'agirait surtout de fonder l'action des dirigeants du pays sur la bonne gouvernance qui permet d'endiguer le développement de l'intégrisme dont les causes sont essentiellement culturelles et économiques.

Des espoirs peuvent être permis sur ce dernier aspect des conditions à réaliser car la nouvelle loi fondamentale du pays donne à ces principes de la bonne gouvernance une importance qui les fait figurer dans son préambule.

Parmi les multiples défis qui se posent au Sénégal et à sa démocratie, figure l'aptitude à maintenir l'esprit d'une laïcité qui intégrerait les forces religieuses dans le développement économique et social sans que ces dernières n'hypothèquent les acquis actuels.

BIBLIOGRAPHIE

Magassouba Moriba : L'islam au Sénégal demain les mollahs Editions Karthala 1985

Rochdy Alili : Q'est ce que l'islam Editions La Découverte.2000

AUTEURS CITES

Charfi Mohamed : Islam et liberté ,malentendu historique Ed Albin Michel, Paris 1999

Christian Coulon :L'islam et le prince, Paris, Ed Pedone 1981.

Dia Mamadou : Islam et civilisation négro africaine, Nouvelles Editions Africaines(N E A)
Dakar/ Abidjan 1980

Diouf Abdou : mémoire : E.N.F.OM Paris, 1959

Markovitz (I L) :The journal of modern african studies, Vol 8 n° 1

Mbacké Khadim : I.F.A.N-Sénégal(Travaux de recherche sur l'islam et les confréries)

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE	2
INTRODUCTION.....	5
L'ETAT DES LIEUX DE L'ISLAM	7
11-Les acteurs en présence.....	7
11-1-Les acteurs principaux	7
11-2-Les acteurs secondaires.....	8
11-3 Le rapport des forces en présence	9
12-Les dangers potentiels.....	10
12-1-Les rivalités entre les confréries	10
12-2-Les confréries et les ethnies.....	11
12-3-l'instrumentalisation de l'islam.....	12
13 Les influences externes	13
13-1-L'influence des états voisins	14
13-2-L'influence des pays du Maghreb.....	14
13-3-Les influences de la communauté musulmane.....	15
LES RELATIONS ENTRE L'ETAT ET LES CONFRERIES	17
21-Le marabout et la politique	17
21-1-Le confinement.....	17
21-2-Le marabout comme acteur politique.....	18
22-Période de conflictualité	19
22-1-Le positionnement de l'islam dans la politique	19
22-2-les atteintes aux principes de l'islam.....	20
23-La convergence des intérêts	21
23-1-Le soutien des confréries à l'Etat.....	21
23-2-Le soutien de l'Etat aux confréries	22
23-3-Les perspectives de la relation état confréries	23
L'AVENIR DE LA LAÏCITE.....	27
31-Les raisons de sauvegarder la laïcité.....	27
31-1-Les raisons culturelles.....	27
31-2-Une garantie pour les religions	28
31-3-Les raisons politiques.....	28
32-Les chances du Sénégal	29
32-1-La tolérance des confréries.....	30
32-2-Les brassages ethniques	30
32-3 Le cadre institutionnel.....	31
33-Les conditions à réaliser.....	32
33-1-Rendre la laïcité effective.....	32
33-2-Créer un cadre de concertation	33
33-3-Répondre aux attentes des populations	34
CONCLUSION	36
BIBLIOGRAPHIE	38
TABLE DES MATIERES	39